

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 27 avril 2023, 16h



Président de séance**David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

Élu-e	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Virgile CHASSAGNON			
Benjamin CROSS			Thierry KLEIN
Raphaële GERMI			Jean BRETON
Pascale HOFFMANN			
Thierry KLEIN	X		
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI		X	
Catherine ORSINI-SAILLET			Fabienne HANS
Zineb SIMEU-ABAZI	X		

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Élu-e	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET			
Fanny COULOMB			
Gwenaël DELAVAL			
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER			
Chloë SALLES			
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA		X	

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Damien DELAYE			
Souad HOUAMA			
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		

Personnalités extérieures

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<i>En attente d'une désignation par la Région (T)</i>			
<i>En attente d'une désignation par la Région (S)</i>			
Véronique GHIGLIONE (T)			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Marc FRUSTIE			
Stéphane JULIOT	X		

Collège D : Étudiants

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Alma BENECH (T)	X		
Chloé THEVENIEAU (S)			
Maira BIAUX (T)	X		
Nina TEULON (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Mathilde BLANC (S)			
Léa DISSART (T)			
Pierre FERNANDES DA COSTA (S)	X		
Adèle FABRE (T)			
Haïban Aladel ALSHOUNI (S)			
Gabriel FAUVARQUE (T)			
Lucas DO NASCIMENTO (S)			
Enzo GILLET-LACOSTE (T)			Séverin CONSTANT-MARMILLON
Timothée TOUCHET (S)			
Emile HEYBERGER (T)			
Félix SAUVOUREL (S)			
Nicolas HOGREL (T)			
Manon BOURET (S)			

Collège D : Étudiants (suite)

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Charles-Antoine JOURNET (T)			
Jules TERRIER (S)			
Emeraude KABARE (T)			
Volodia BARRIERE BEDNAREK (S)			
Siham KERBOUA (T)			
<i>Siège de suppléant vacant</i>			
Emmy MARC (T)			
Robinson ROSSI (S)			
Simon NOGARET (T)			
<i>Siège de suppléant vacant</i>			
Amina OUMEDDOUR (T)			
<i>Siège de suppléant vacant</i>			
Amaury PELLOUX-GERVAIS (T)			
Hanane BOURKHA (S)			
Emma VASSAL (T)			
Elisa NAUDIN (S)			
Anthony YOUSSEF (T)			
<i>Siège de suppléant vacant</i>			

Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique		X
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Véronique-Aurélié BRICOUT	Vice-présidente Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants		X
Marc ODDON	Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé		X
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Philippe DESSUS	Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements		X
Lionel BRUNI	Agent comptable		X
Jérôme PARET ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation		X
Marianne DE LAMBERTERIE	Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Anne ALMERAS	Directrice de la DEFI	X	
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X

Invités permanents (suite)

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Agnès BORGIA	Directrice de la DESMAP		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thomas PRIEUR ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Aurélien LIGNEREUX	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Irène LAURENT	Directrice des études second cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X

**La séance du 20 avril 2023 a dû être annulée en raison du nombre insuffisant de membres présents ou représentés ne permettant pas de satisfaire à la condition de quorum.
Conformément à l'article 79 des statuts de l'UGA, la commission a été convoquée pour le même ordre du jour le 27 avril 2023 sans qu'il soit nécessaire de satisfaire au quorum.**

Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électroniques.

ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 23 mars 2023**
- 3. Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
- 4. Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
- 5. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des langues en tant que suppléant**
- 6. Questions diverses**

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
→ présenté par David DECHENAUD et Florence COURTOIS
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 23 mars 2023**
- 3. Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
- 4. Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
- 5. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des langues en tant que suppléant**
- 6. Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Composition de la CFVU**

- Démission de Jean-Yves TIZOT (collège B), remplacé par Chloë SALLES
- Quorum inchangé : 23

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Changement de date CFVU**

*Proposition d'avancer
la CFVU prévue le 6 juillet au 29 juin,
et la séance supplémentaire du 13 juillet au 6 juillet*

Juin			Juillet		
1	J	(CFVU)	1	S	
2	V		2	D	
3	S		3	L	
4	D		4	Ma	
5	L		5	Me	
6	Ma		6	J	CFVU
7	Me		7	V	
8	J		8	S	
9	V		9	D	
10	S		10	L	
11	D		11	Ma	
12	L		12	Me	
13	Ma		13	J	(CFVU)
14	Me		14	V	Fêtes nationales
15	J		15	S	
16	V		16	D	
17	S		17	L	
18	D		18	Ma	
19	L		19	Me	
20	Ma		20	J	
21	Me		21	V	
22	J		22	S	
23	V		23	D	
24	S		24	L	
25	D		25	Ma	
26	L		26	Me	
27	Ma		27	J	
28	Me		28	V	
29	J		29	S	
30	V		30	D	
			31	L	

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Commission pédagogique**

Réunion « Flexibilité des formations » : jeudi 8 juin à 16h

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Journée des formations**

Mardi 13 juin 2023

Domaine Clairfontaine – Noyarey

Fil rouge :

Enjeux et perspectives des formations de l'UGA dans le contexte des transitions qui traversent notre société

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Conseil scientifique de la DAPI**

Conseil scientifique DAPI

- Est formé de chercheurs travaillant dans le domaine de la pédagogie universitaire appliquée à leur discipline d'enseignement et dans les champs connexes (sciences de l'éducation, psychologie de l'éducation).
- Se réunit une fois par an et aide la DAPI à définir des orientations et donner son avis étayé pour le développement d'activités de formation et de développement professionnel, dans les champs de la pédagogie universitaire et de l'intégration du numérique dans l'enseignement universitaire.
- Ses membres sont nommés par la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) sur proposition conjointe de la Vice-Présidence Formation et de la DAPI, pour une durée de **4 ans** synchronisée avec la durée d'un mandat présidentiel, le conseil est donc renouvelé à chaque début de mandat.

Membres de droit :

- Le ou la directeur·e de la DAPI
- Le ou la chargé·e de mission « innovation pédagogique » de l'UGA

Membres nommés :

- Des **enseignants-chercheurs** : Sébastien Caudron (LPNC), Philippe Chaffanjon (Médecine), Salomé Cojean (LaRAC), Cédric d'Ham (LIG), Emilie Hoareau (CERAG), Jean-Charles Quinton (LJK), Elke Nissen (LIDILEM), Annique Smeding (LIP-2PCS), Dominique Vaufreydaz (LIG), Virginie Zampa (LIDILEM)
- Des **enseignants locaux**, impliqués dans des projets importants du point de vue intégration pédagogique du numérique : Mathilde Loretz (IUT1, HTTP), et d'autres à venir.

Rôles du conseil scientifique de la DAPI :

- De produire un livre blanc à chaque début de mandat présidentiel pour alimenter le plan stratégique de la nouvelle équipe; ce livre blanc, à l'image de la série « Innovating pedagogy » de l'OUUK, définit quelques pistes de travail importantes en termes de pédagogie universitaire et les étaye par des références.
- De donner, en cours de mandat et à un rythme annuel, des pistes de travail prospectives et des orientations dans le domaine de la pédagogie universitaire et de l'intégration du numérique.
- De donner ponctuellement des avis évaluatifs sur un projet pédagogique impliquant la DAPI, avant sa mise en œuvre, par exemple, mais pas exclusivement, il peut être mobilisé dans l'évaluation et la conception des projets IDEX Formation ;
- De donner un avis scientifique à propos des informations sur les pratiques pédagogiques au sein de l'UGA qui seront remontées à l'Observatoire de la pédagogie (en cours de mise en place)
- De participer annuellement à un atelier thématique d'une demi-journée où certaines pistes de travail qui viennent d'être définies seront exposées et discutées.

Modalités de réunion :

Le conseil scientifique de la DAPI se réunit au moins une fois par an, sur une thématique définie à l'avance. Cette réunion est l'occasion de la mise en place de l'atelier thématique.

Admissions en 1^{er} et 2nd cycles : point d'étape sur les candidatures

Florence Courtois

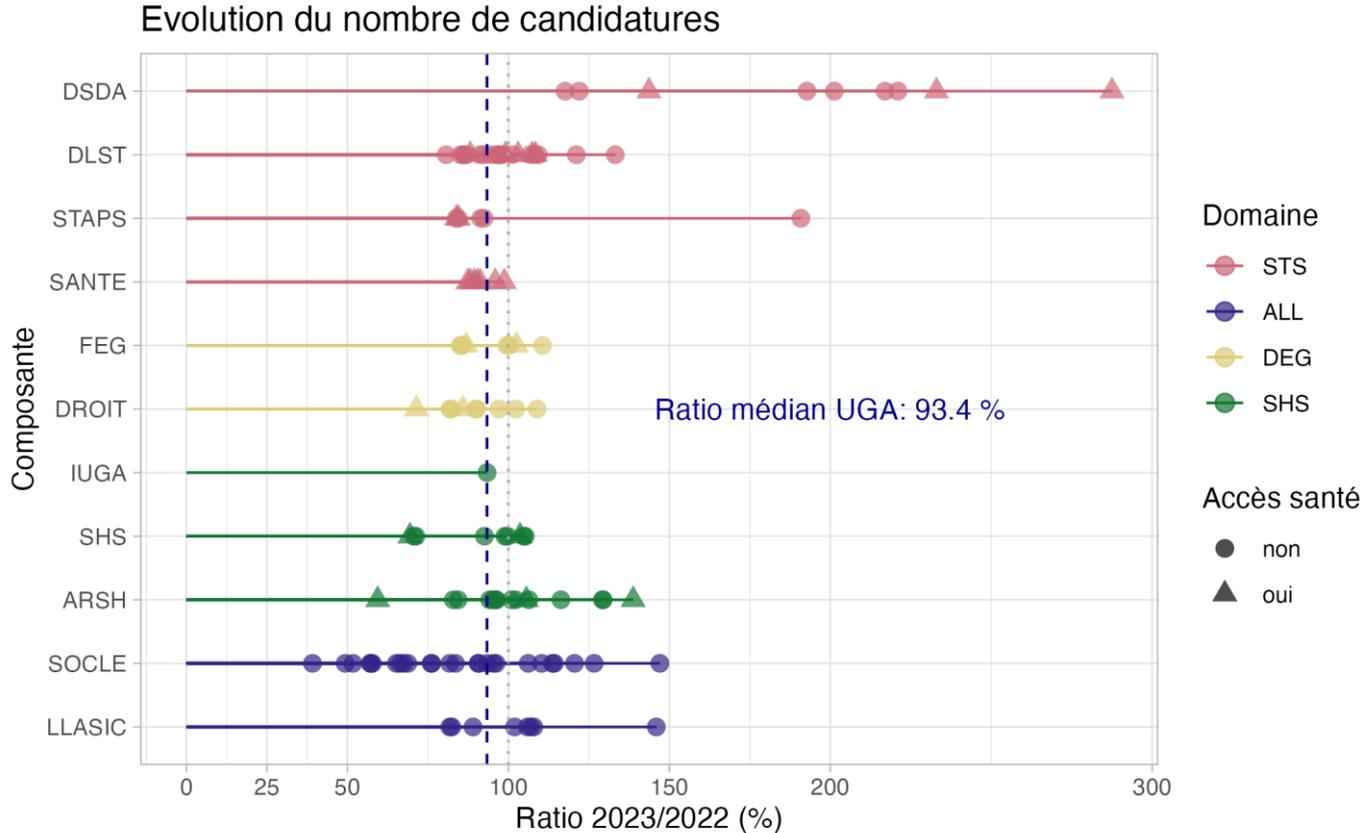


Evolution de l'offre de formation en licences

- Capacités d'accueil :
 - Maintien global du nombre de places offertes sur Parcoursup (8537 places ; +7)
 - Pour mémoire, qq diminutions dans certaines LAS et en Sciences pour l'ingénieur
- Nouvelles formations:
 - DEUST Préparateur en pharmacie en Alternance (+235 places)
 - PPPE STAPS à Valence (redéploiement des places en STAPS et STAPS-LAS)

BUT : poursuite du déploiement de la réforme

Candidatures en Licences



Données générales

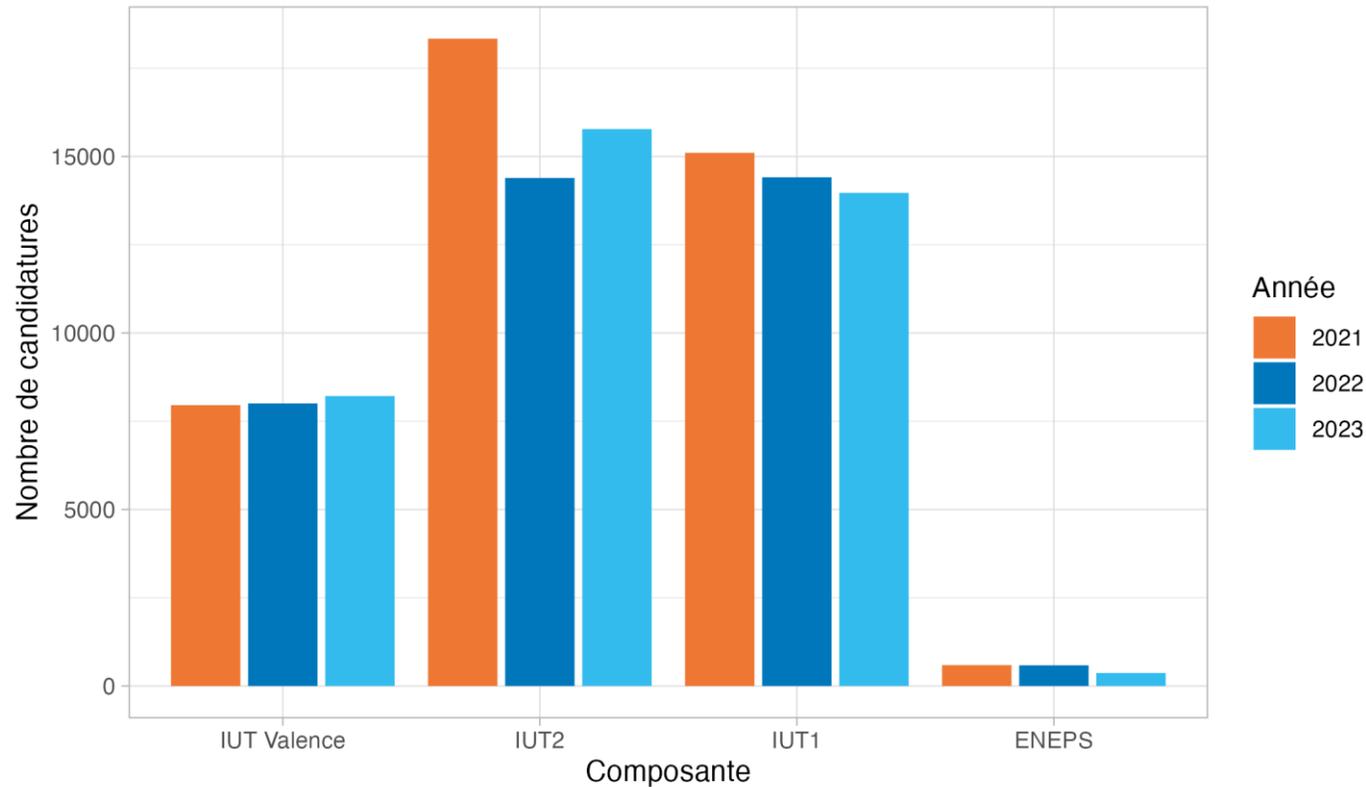
- 82 200 vœux exprimés (-5.5 %)
- Nombre moyen de candidatures par place offerte : 9.8 (hors santé et sélectif)
- 69 % de femmes
- 14% de boursiers des lycées
- 27 % des vœux sont issus de candidats hors secteur académique

- Augmentation des vœux pour les formations sélectives (Droit, certaines formations du DLST)
- Baisse importante en volume du nombre de vœux en Droit, Eco&G, Sci. Vie, SOCLE, PASS, STAPS
- Forte augmentation en licences IMA et PCMM à Valence

Candidatures en BUT

Evolution des candidatures

Candidatures pour les IUT en 2023



Données générales

- 38327 vœux exprimés (+3%)
- 38 % de femmes (mais disparité forte par spécialités)
- 14% de boursiers des lycées

Thierry KLEIN : 69 % des candidatures sont formulées par des femmes. Cette proportion est-elle habituelle ?

Florence COURTOIS : 68 % des personnes inscrites à l'UGA en licence et en master sont des femmes. Ces taux sont généraux ; il existe des disparités, la plupart du temps en faveur des femmes : elles représentent 80 % des inscrits en Droit et en Médecine, et une large part des inscrits des disciplines littéraires, de sciences humaines, etc. Globalement, l'étudiant de l'université est une étudiante.

Thierry KLEIN : Sait-on où les hommes se trouvent ?

Florence COURTOIS : En BUT. Les disciplines de mathématiques, physique et informatique sont également beaucoup plus masculines ; précisons tout de même que les effectifs de ces filières sont bien moins importants.

David DECHENAUD : Nous pourrions faire un tableau par parcours de licence. Il est intéressant de comparer le nombre de vœux et les admissions. On s'aperçoit que l'écart entre les femmes et les hommes n'évolue pas au fil des ans pour la licence et le master. En revanche, nous avons un travail à mener en ce qui concerne le doctorat : même pour les filières avec un nombre important de femmes diplômées, on constate une baisse considérable de leur présence au niveau doctoral.

Florence COURTOIS : La proportion s'inverse : de 40 % d'hommes et 60 % de femmes en licence et master, on passe à 60 % d'hommes et 40 % de femmes en doctorat.

David DECHENAUD : Cette inversion des proportions s'observe notamment dans les disciplines juridiques. Un travail est à mener avec le Collège des études doctorales pour comprendre ce phénomène. Plus on allonge la durée d'études, moins les femmes sont présentes, ce qui a des

conséquences sur la représentativité au sein des métiers, notamment celui d'enseignant-chercheur. Par ailleurs, il y a la question des allocations doctorales de recherche (ADR) : s'il n'y a pas de femmes candidates, il n'y a pas de doctorantes. Il existe certainement un biais de notre part à ce sujet. En revanche, l'entrée à l'université et la conduite des licences et des masters ne font pas l'objet d'un tel phénomène.

Florence COURTOIS : Sur Parcoursup, comme sur Mon Master, le candidat choisit sa formation. Sur Parcoursup, les vœux sont anonymes. Ce n'est pas le cas sur Mon Master, mais a priori les critères d'examen des vœux ne devraient pas renforcer le biais de genre observé dans les candidatures.

Stéphane JULIOT : Je souhaiterais faire un retour d'expérience en entreprise au sujet du passage du DUT au BUT, et de son impact sur les candidatures en licence et en master. Nous avons toujours eu des étudiants du DUT Gestion des entreprises et des administrations (GEA) qui sont désormais en BUT GEA. Certains d'entre eux apprécient de pouvoir continuer en master Comptabilité contrôle audit (CCA) à l'IAE. Lors d'une visite de cette composante, ils ont appris que les places en master sont prioritairement réservées aux étudiants de licence de l'IAE. Ces étudiants devront-ils faire une année de licence à l'IAE après leur BUT, ou peuvent-ils quitter le BUT en cours pour intégrer la licence ?

Florence COURTOIS : La solution consiste à suivre une année de licence après le BUT. Un BUT n'est pas une licence.

David DECHENAUD : Les IAE proposent une L3 Comptabilité contrôle audit suspendue, c'est-à-dire qui s'appuie sur une L1 et une L2 Économie gestion. À Grenoble, cette licence est opérée par la Faculté d'Économie (bien que portée par l'IAE). Le réseau des IAE a décidé que les étudiants de cette licence seraient prioritaires pour les admissions en master CCA.

Les étudiants de L3 bénéficient d'un droit à la poursuite d'études en master. D'après les textes, plus de 50 % des étudiants de BUT doivent s'insérer professionnellement ; la poursuite d'études en master doit donc concerner au maximum 49 % des étudiants de BUT. La voie ne leur est pas fermée, mais elle n'est pas prioritaire. Si nous constatons dans deux ou trois ans que les étudiants de M1 CCA sont tous issus de la L3 CCA, et qu'aucun n'est issu de BUT, cela signifiera effectivement que les étudiants devront soit faire une demande de passerelle à la fin de leur BUT 2 pour intégrer la L3 CCA, soit terminer leur BUT 3 puis intégrer la L3 CCA. Les relations entre l'IAE et l'IUT ont de ce point de vue été compliquées.

Stéphane JULIOT : Je ne suis pas sûr que les étudiants soient clairement informés et conscients de ces modalités. Or ce sont les premiers pénalisés.

Florence COURTOIS : Je n'ai pas eu connaissance des critères de sélection en master de l'IAE car cette composante fait partie de Grenoble INP, mais je ne pense pas que l'obtention d'une licence y figure. En théorie, le classement s'effectue selon des critères pédagogiques, d'expériences, et au regard des stages. A priori, il n'y a pas de raison qu'un excellent étudiant de BUT très motivé ne soit pas admis. La plateforme Mon Master est une plateforme nationale : on commence à perdre la logique qui consiste à privilégier les étudiants issus de formations de la même université. Il s'agit de la première année, nous verrons comment cela se passe. Le classement est une chose, les choix sur la plateforme et les listes qui descendent sont l'affaire des étudiants et nous n'en avons pas le retour.

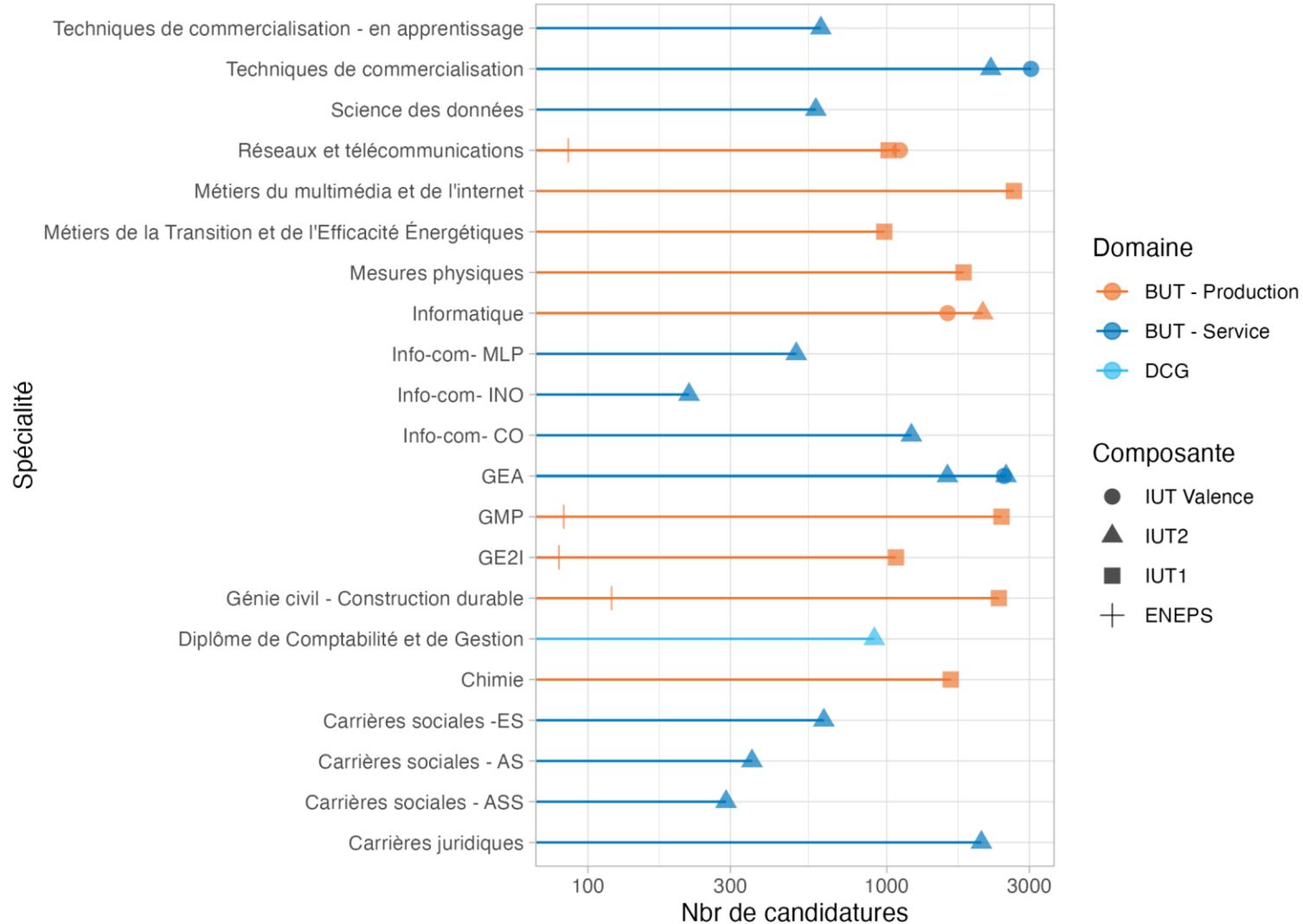
David DECHENAUD : Auparavant, tous les étudiants de licence professionnelle devaient se diriger vers la professionnalisation, à de rares exceptions près. Désormais, plus de 50 % d'entre eux devront s'insérer

professionnellement, ce qui ne signifie pas grand-chose. Nous n'avons pas envie de dire aux étudiants qu'ils ne poursuivront pas en master, mais ils ne bénéficient pas du droit à la poursuite d'études en master contrairement aux étudiants de licence. La situation est donc très compliquée en termes de communication auprès des étudiants. Le risque est effectivement qu'ils entendent des discours différents, de la part de leur IUT, de l'IAE, du réseau national ou encore local.

Florence COURTOIS : Un étudiant qui valide un BUT puis une L3 n'a pas perdu son BUT et les compétences acquises. On peut même considérer que son dossier a quelque chose en plus par rapport à celui d'un étudiant qui n'a qu'une licence, en particulier quand il s'agit d'un BUT en alternance. Le niveau académique n'est pas le seul critère de sélection.

Candidatures en BUT (détails par parcours)

Candidatures pour les BUT 2023



Candidatures en Master

Nouveauté : ouverture de la plateforme nationale de candidatures MonMaster

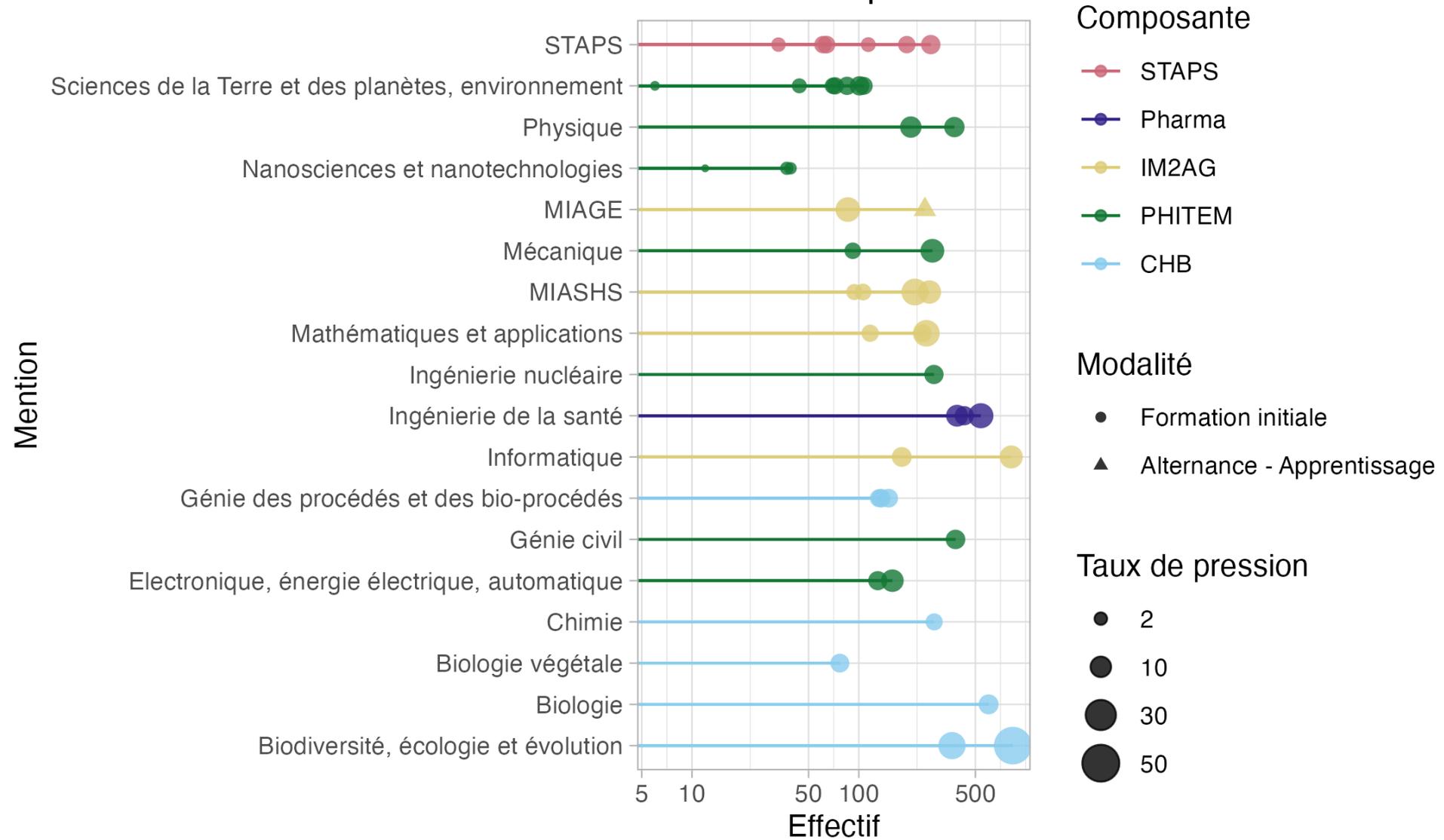
Enjeux pour l'UGA :

- Accroître la visibilité des formations de l'UGA
- Accroître l'attractivité (25 % de places vacantes en 2022)
- Conserver ses diplômés de licence
- Accompagner le maximum de diplômés de licence vers une formation de Master de leur choix

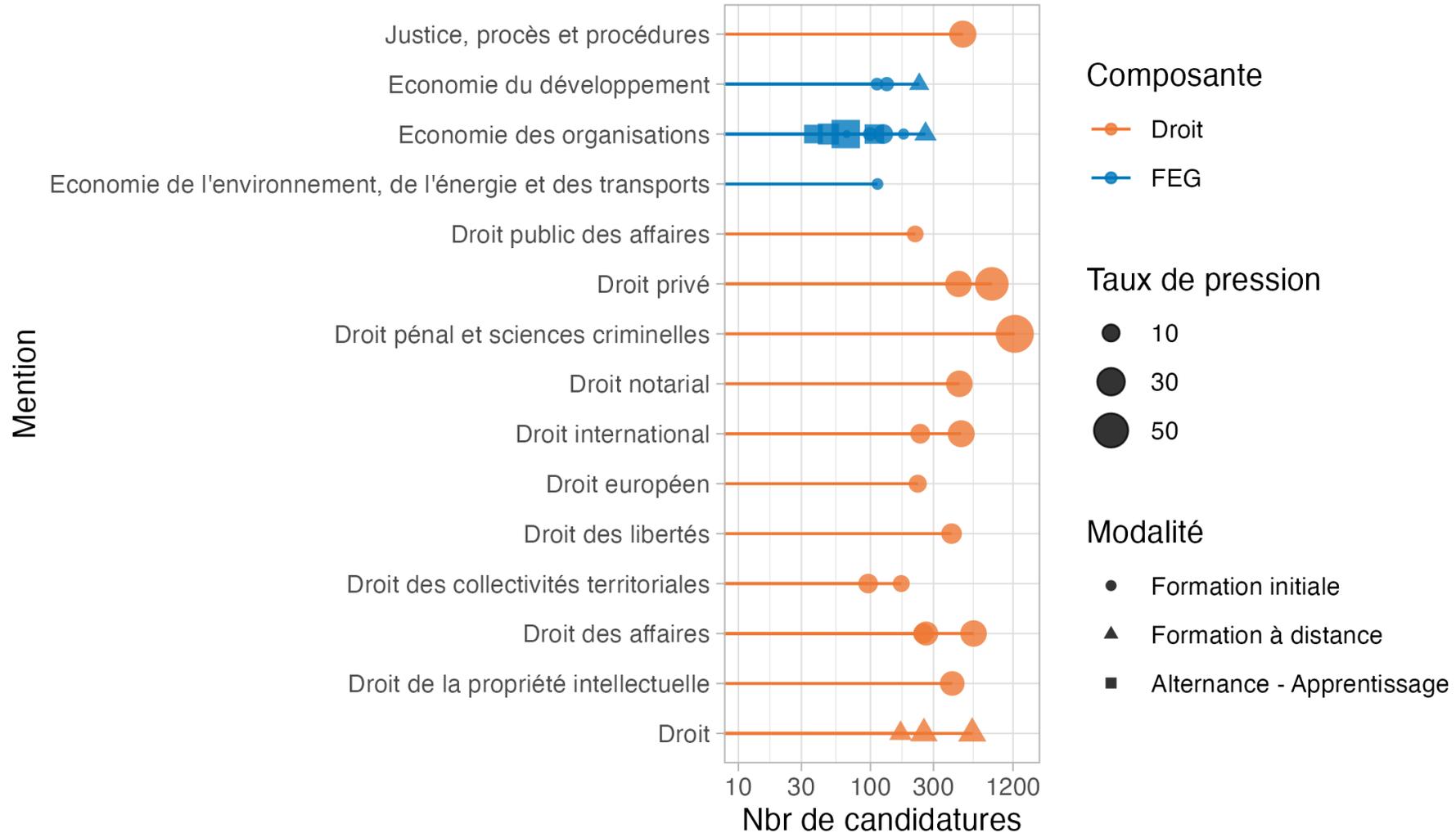
Rq : Coexistence du Portail Etudes en France pour les candidats étrangers Campus France

- **Accompagnement renforcé** des étudiants de L3 dans leur candidature :
 - En composantes
 - + Conférences DOIP, mise à disposition d'outils de candidature, entretiens
- **Enorme travail** des services de la DEFI pour l'accompagnement des responsables de formation et de scolarité:
 - Paramétrage et mise en œuvre de la plateforme
 - Compréhension de l'outil
 - Travail administratif très conséquent aussi en composantes
- A venir :
 - Etablissement des **classements** par les responsables pédagogiques
 - Détermination des **données d'appel** des candidats retenus (enjeu = attractivité !!)

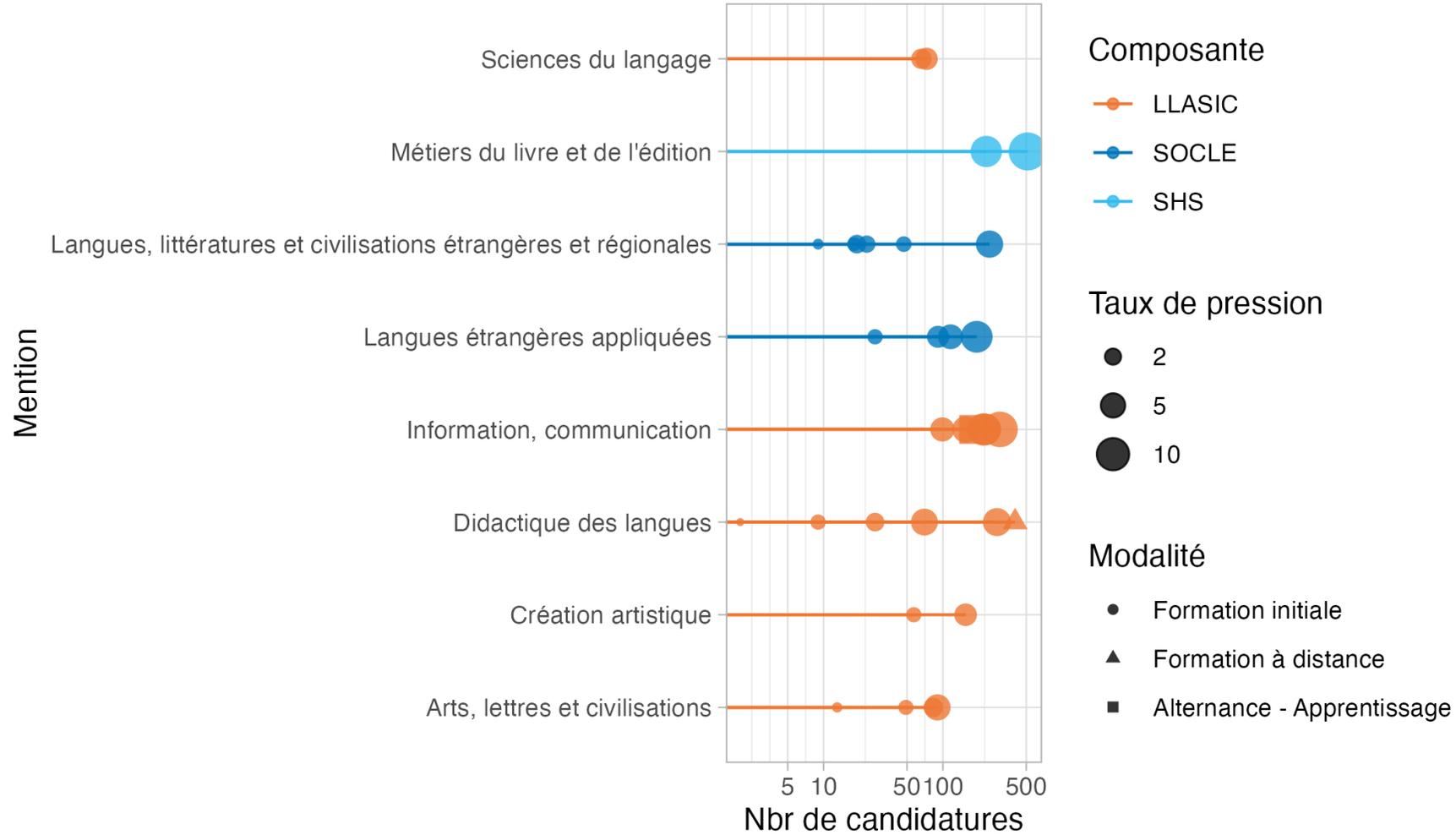
Candidatures pour le secteur STS



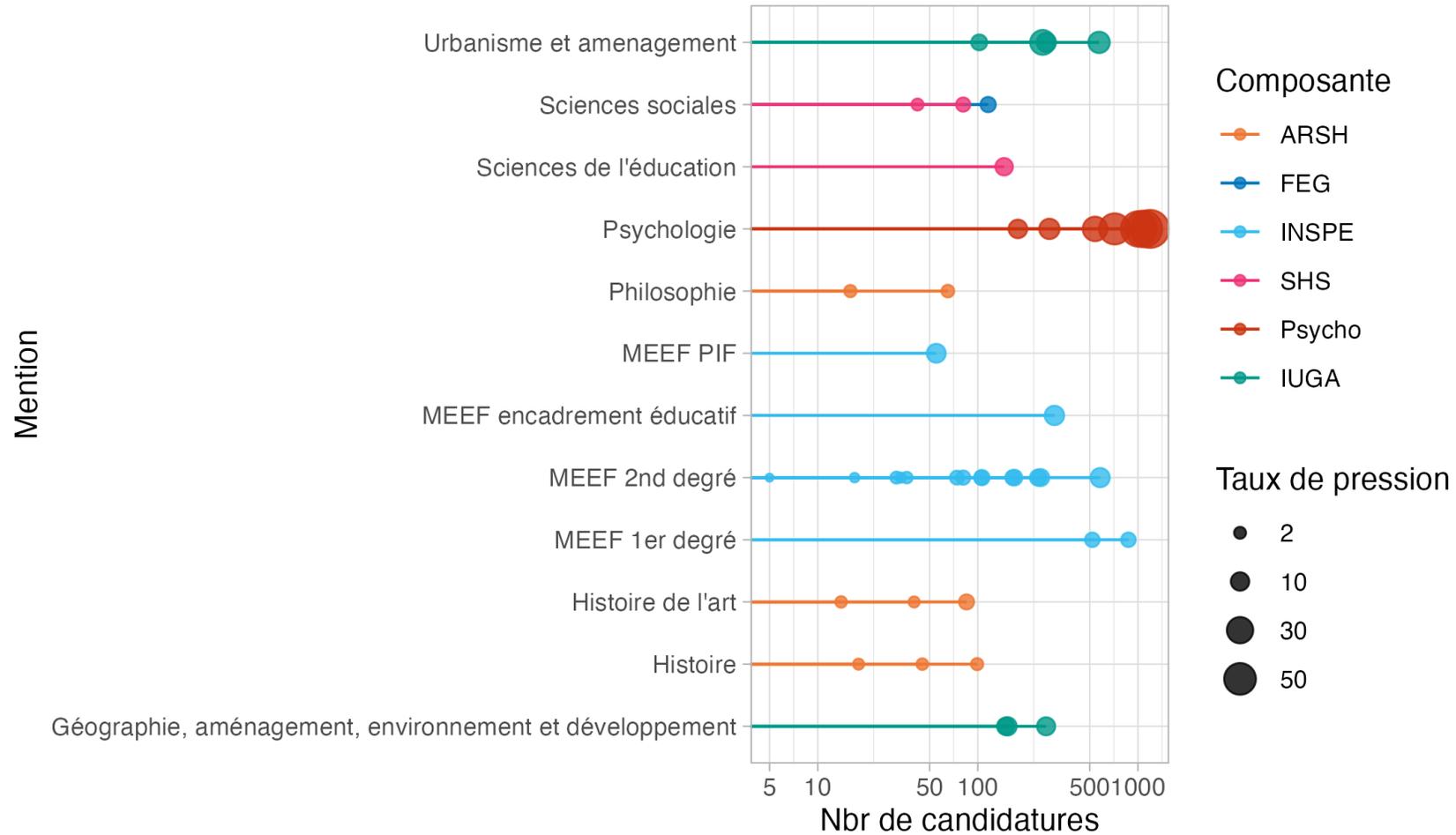
Candidatures pour le secteur DEG



Candidatures pour les masters du secteur ALL



Candidatures pour le secteur SHS



Séverin CONSTANT-MARMILLON : Selon nous, le manque de candidats pour certains masters ne provient pas d'un surdimensionnement mais d'un manque d'attractivité. Pourriez-vous préciser ce que vous entendez par la phrase suivante : « Détermination des données d'appel des candidats retenus (enjeu = attractivité !!) » ?

Florence COURTOIS : La consigne était de faire le classement le plus long possible. Nous refusons les étudiants dont le projet ne correspond pas à ce que nous pouvons offrir ou dont le niveau n'est pas suffisant. Tous les autres étudiants sont classés. Lorsque les candidats recevront notre réponse, ils devront vite se positionner. La rapidité de nos propositions va conditionner la réponse qu'ils donneront, notamment en raison du fait qu'ils n'auront pas la possibilité de conserver beaucoup de propositions : les étudiants vont logiquement se diriger vers une formation pour laquelle ils sont admis plutôt que vers une formation pour laquelle ils sont encore sur liste d'attente. Les données d'appel correspondent au nombre de candidats appelés ; ce nombre doit être au moins égal à la capacité d'accueil. Il sera peut-être possible dès cette année d'appeler plus de candidats qu'il n'y a de places ; cette méthode permettrait d'améliorer la rapidité de nos propositions, en prenant toutefois le risque d'accueillir finalement plus d'étudiants que prévu. Par exemple, pour une formation qui aurait 100 candidats en liste d'attente et une capacité d'accueil de 10 places, il s'agirait d'appeler 15 candidats dès le début, au lieu de 10, puis d'attendre leur retour pour compléter en appelant des candidats sur liste d'attente. Cette méthode, qui fonctionne très bien sur Parcoursup, permet de « perdre » moins de candidats classés en début de liste. Pour l'instant, je pense que la plateforme n'a pas posé de difficultés au niveau de la visibilité de nos formations, au contraire. Désormais, l'enjeu est l'attractivité.

David DECHENAUD : Les situations des masters qui ne sont pas remplis sont très variables. Pour certains, le manque de candidats est constaté

au niveau national. Il peut s'agir de problématiques métier : pour atteindre les capacités d'accueil telles que nous les avons déclarées, il faudrait multiplier par 50 le nombre de candidats, ce qui ne se produira jamais – même si nous étions bien plus attractifs – car en réalité, il y a trop de places, même au regard du secteur socio-économique concerné.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Certains masters ne sont pas attractifs alors que le secteur socio-économique recherche ce type de compétences. Une classe fermée est rarement une classe réouverte plus tard ou ailleurs.

Florence COURTOIS : C'est bien la question, et il relève de la responsabilité des composantes de jongler avec cela. J'essaie de faire un exposé global, ensuite chaque composante est amenée à réfléchir en fonction des spécificités de son secteur.

David DECHENAUD : Pour la prochaine accréditation, il ne faudra pas définir les capacités d'accueil de manière intuitive. Lors de la précédente campagne, nous avons ouvert beaucoup trop de places, bien plus qu'auparavant, et ces places n'étaient alors pas financées. Tant que les données n'étaient pas nationales, cela n'avait pas de conséquences importantes. L'année prochaine, les indicateurs seront très défavorables dans certaines spécialités. Lorsque les candidats sauront qu'ils ont 99 % de chances d'être admis dans cet établissement car seulement un étudiant sur 100 accepte, cela ne contribuera pas à améliorer notre attractivité. À tort ou à raison, une formation avec 10 places et 1 000 candidats devient attractive, bien plus qu'une affichant 1 000 places et 10 candidats.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Il y a des biais pour certaines formations telles que Psychologie et Droit pénal.

Florence COURTOIS : Prenons le cas de MEEF second degré ; dans le dernier graphique projeté, le point le plus à gauche correspond au parcours Lettres classiques : cette discipline est enseignée à peu de lycéens, peu d'étudiants font une licence de Lettres classiques, donc peu de candidats professeurs sont formés. Il s'agit d'un cercle vicieux compliqué à appréhender.

David DECHENAUD : Il y a le biais des mentions et des parcours. L'étudiant qui candidate pour une mention mono parcours utilise 1 vœu sur les 15 dont il dispose ; il va donc candidater avec prudence. Ainsi, on constate un effondrement du nombre de vœux pour les mentions mono parcours, globalement divisé par 5. A contrario, l'étudiant peut candidater pour une mention comprenant un nombre très important de parcours en n'utilisant qu'un seul de ses vœux. Il faudrait donc comparer les mentions mono parcours de Grenoble avec les mentions mono parcours de Chambéry, mais pour cela il est nécessaire que les organisations soient similaires. Je pense que le jeu des mentions et parcours et du décompte des 15 vœux a considérablement perturbé la lecture de ces chiffres et du taux de pression.

Cédric LAURENT : Ne craignez-vous pas que dans l'objectif d'améliorer l'attractivité des formations, on en vienne à supprimer plusieurs parcours au sein d'une mention ?

Florence COURTOIS : Non, je ne pense pas car il s'agit d'un indicateur.

David DECHENAUD : L'université d'Aix-Marseille a mis en place des mentions pluri parcours : chaque discipline a une mention unique, générique, comprenant tous les parcours. Alors qu'ils ne sont pas en période d'accréditation, les collègues de cet établissement ont demandé au ministère de remonter tous les parcours à la mention correspondante dès l'année prochaine. Ainsi, ils vont passer de 5 mentions avec 40

parcours à 35 mentions ; il ne s'agit pas de supprimer des formations mais de les replacer au niveau de la mention pour obliger l'étudiant à réfléchir à son choix et faire en sorte que la règle des 15 vœux ait un intérêt. Lors de la prochaine accréditation, le choix entre mention mono parcours et mention pluri parcours devra probablement être pensé d'une manière différente par rapport à la dernière campagne.

Florence COURTOIS : Cette nouvelle plateforme rebat les cartes.

Zineb SIMEU-ABAZI : Existe-t-il un bilan de l'impact des frais différenciés sur les candidatures provenant de l'étranger, à l'échelle nationale ?

David DECHENAUD : Aucun bilan global n'a été fait car les frais différenciés ont été appliqués de manière très variable selon les établissements d'enseignement supérieur. Par ailleurs, ceux qui ont appliqué ces droits différenciés ont des dispositifs d'exonération avec des critères divers ; aucune augmentation ni baisse significative des candidatures n'a été constatée pour ces établissements. L'UGA hors établissements composantes n'a pas mis en place ces droits différenciés, contrairement à Grenoble INP UGA qui accueille un nombre très important d'étudiants internationaux (dépassant largement les 10 %), et dont l'attractivité est stable.

Florence COURTOIS : Pour les étudiants provenant de certains pays, la gratuité n'est pas bon signe quant à la qualité de la formation.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Globalement, on observe une baisse des candidatures.

David DECHENAUD : Le nombre de candidatures a baissé pour deux UFR, mais pour le reste, on constate une augmentation.

Florence COURTOIS : La baisse concerne les formations qui étaient

jusqu'à présent surdimensionnées. L'année dernière, 40 % des vœux exprimés pour des masters de l'UGA concernaient des formations de Droit, contre 20 % cette année.

David DECHENAUD : La différence entre 37 000 et 35 000 candidatures ne s'exprime quasiment que sur les formations de Droit et de Psychologie. Les autres formations ont soit autant de candidats, soit un peu plus. Par ailleurs, si moins d'étudiants formulent de vœux mais que plus de propositions sont acceptées, le résultat sera finalement meilleur.

Florence COURTOIS : L'objectif est de remplir les capacités d'accueil.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Le calendrier unique et le fait de n'avoir à créer qu'un seul compte est apprécié par les étudiants. En revanche, certains étudiants estiment qu'il y a encore beaucoup trop de documents demandés de multiples fois, notamment en Droit.

Florence COURTOIS : Il faudra regarder le taux de confirmation. Je suis sûre qu'il sera plus faible en Droit ; il faudra le comparer avec des formations en Droit d'autres universités ayant mis en place un questionnaire plus léger.

David DECHENAUD : Auparavant, il y avait des questionnaires tout aussi importants sur eCandidat, en Psychologie notamment.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 23 mars 2023**
→ présenté par David DECHENAUD
- 3. Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
- 4. Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
- 5. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des langues en tant que suppléant**
- 6. Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 23 mars 2023

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 23 mars 2023 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 23 mars 2023 est soumis au vote.

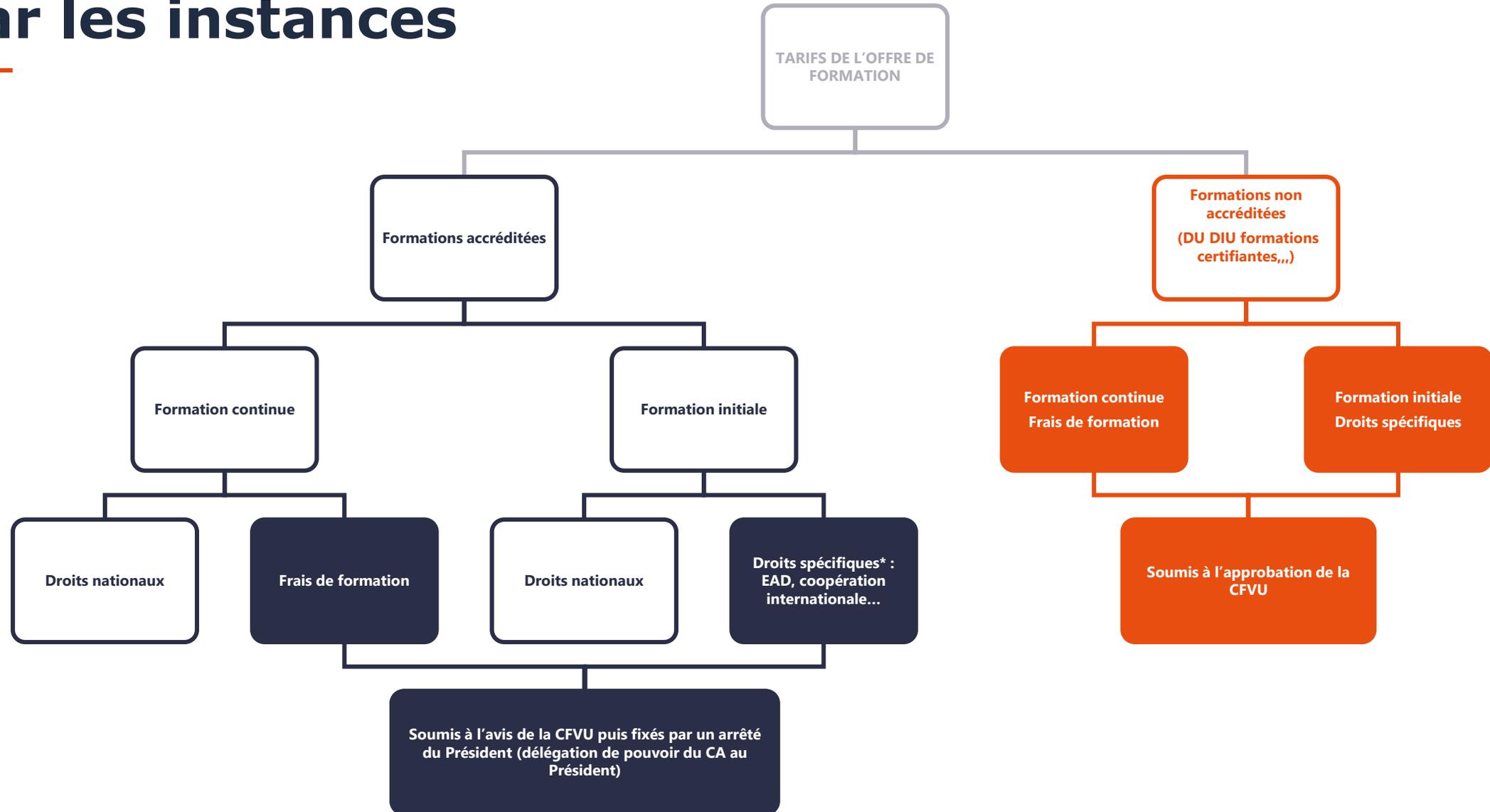
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	14
Membres représentés	4
Nombre de votants	18
Voix favorables	17
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 23 mars 2023.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 23 mars 2023**
- 3. Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
→ présenté par David DECHENAUD
- 4. Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
→ présenté par David DECHENAUD
- 5. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des langues en tant que suppléant**
- 6. Questions diverses**

Approbation des tarifications des formations par les instances



*Hors droits spécifiques prévus par conventions internationales

Principe de présentation des annexes tarifaires

Pour la formation initiale, les droits spécifiques de l'offre de formation non accréditée et accréditée.

Et pour la formation continue, les frais de formation de l'offre de formation accréditée et non accréditée.

Sont présentés, en annexes, et sont soumis au vote (ODF NA) ou à l'avis (ODF A et certifications en langues), de la CFVU et ceci qu'ils soient inchangés ou modifiés.

Pour plus de lisibilité, les modifications tarifaires, liées ou non à des évolutions de l'offre de formation (création, suppression, changement d'intitulé), seront identifiables, car surlignées dans une couleur distincte.

Les tarifications de l'offre de formation non accréditée et les certifications en langues portées par le Service Des Langues, sont désormais recensées avec l'ensemble des tarifications et ne font plus l'objet d'un format de présentation distinct.

On note une harmonisation et l'emploi d'une seule terminologie pour définir les tarifications applicables au public FI, aussi bien pour l'ODF A que NA, à savoir : droits spécifiques

Rappel – Droits spécifiques FI de l'Offre de Formation Non Accréditée

En référence à l'article 49 des statuts de l'EPE UGA, la CFVU fixe les droits d'inscription pour les diplômes d'établissement (hors établissements composantes).

Ainsi, les droits spécifiques FI sont soumis à l'approbation de la CFVU :

- Dans le cadre d'un recensement annuel.

Rappel - Droits spécifiques FI de l'Offre de Formation Accréditée

On distingue :

- Les droits d'inscriptions pour la préparation des diplômes nationaux (Licence, Master, Doctorat, diplômes d'état,...) définis annuellement par arrêté ministériel
- La rémunération des services de formation proposés : dans le cadre de leur mission de coopération internationale par les établissements publics d'enseignement supérieur (art D 719-181 à D 719-184 du Code de l'éducation).
- Les rémunérations de services : en application de l'article L. 719-4 du code de l'éducation qui prévoit la possibilité pour les EPSCP d'en disposer et d'instaurer des frais complémentaires. Ces rémunérations permettent aux établissements d'enseignement supérieur d'offrir à leurs usagers des services se situant au-delà des missions normales qu'ils doivent accomplir.

Toutefois ***cette faculté ne leur est offerte qu'à la condition que :***

- ces ***redevances sont nécessairement facultatives***, les étudiants disposant de la faculté de renoncer aux prestations dont elles constituent la contrepartie
- elles doivent également être ***clairement identifiées et individualisées***, toute redevance qui présenterait un caractère forfaitaire en ouvrant droit à plusieurs prestations sans que l'étudiant puisse choisir celles qu'il désire est illégale
- le lien entre la redevance et la prestation doit être direct et proportionnel et notamment ne pas excéder le prix de revient des services fournis.

Rappel - Droits spécifiques FI de l'Offre de Formation Accréditée

Sur ces principes, des droits spécifiques FI pour l'offre de formation accréditée sont élaborés par les composantes de l'UGA principalement :

- au regard de leur mission de coopération internationale : formation avec ou sans modalité EAD, cadrée par une convention ou un accord de partenariat international ou proposée à des étudiants à titre individuel
- ou pour les formations hybrides (EAD/présentiel), hors coopération internationale, rémunérant les frais supplémentaires engendrés par la mise en œuvre de la modalité EAD.

Sur le circuit d'approbation de ces droits spécifiques FI de l'ODF A :

- Ces droits dont l'approbation ne relève pas de l'article 49 des statuts de l'EPE l'UGA, doivent faire l'objet d'une présentation en CFVU, pour avis.

Ne sont pas concernés les droits spécifiques FI déjà portés par une convention ou accord de partenariat international, validés de fait par la signature du Président au moment de la contractualisation.

- Pour sa part, la délégation de pouvoir (délib CA 23/01/2020) accordée par le CA au Président de l'UGA prévoit que ce dernier fixe les tarifs de formation après avis de la CFVU.

Une fois l'avis de la CFVU donné, un arrêté du Président de l'UGA sera établi récapitulant lesdits droits.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous regrettons l'augmentation des tarifs de formation initiale, notamment pour les formations de Droit. Nous nous positionnerons contre ces tarifs. Si l'on prend l'exemple de la Faculté de Droit, la composante propose souvent peu d'adaptation pour les formations en présentiel, et renvoie fréquemment les étudiants ayant de fortes contraintes vers l'enseignement à distance, alors que cette modalité est accompagnée de frais spécifiques. Le fait d'augmenter ces frais a pour conséquence d'exclure certains étudiants qui n'ont pas la possibilité de les payer.

David DECHENAUD : Souhaitez-vous voter séparément les formations de Droit ou vous prononcer sur la globalité des tarifs ?

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous pouvons voter distinctement les tarifs des formations nouvellement créées, pour lesquels nous ne nous opposerons pas.

David DECHENAUD : Nous pouvons donc voter d'une part les créations, et d'autre part l'actualisation des tarifs des formations existantes. Les composantes élémentaires sont les percepteurs des droits spécifiques puisque ce sont elles qui offrent les services ; par conséquent, elles sont en mesure d'exonérer les étudiants de tout ou partie de ces droits. Par exemple, la Faculté d'Économie exonère l'ensemble des étudiants boursiers. Cela relève donc de la politique de chaque composante. Par ailleurs, ces formations ne pourraient pas exister sans droits spécifiques car elles ne sont pas financées par l'État. Si l'on ne permet pas aux composantes de prévoir des tarifs spécifiques dans le cadre d'enseignements à distance ou de coopération internationale, ces dernières ne feront plus que de l'enseignement présentiel. Si elles n'ont plus les recettes, elles ne pourront pas assumer ce service particulier, qu'il s'agisse d'un DU ou d'une licence hybride. Quoi qu'il en soit, nous ne les autoriserions pas à ouvrir un DU dont elles n'attestent pas le

caractère autofinancé, car cela serait forcément au détriment des licences classiques dont une partie du financement – les droits nationaux – serait inévitablement dévoyée.

Le risque que ces droits particuliers soient mal perçus dans les instances explique sans aucun doute que les établissements composantes ont statutairement prévu que la CFVU ne se prononcerait pas sur leurs droits spécifiques, lesquels sont supposés par leur modèle économique. Leurs conseils respectifs admettent ces tarifs particuliers, davantage qu'une instance centrale telle que la CFVU, avec des traditions universitaires plus hétérogènes.

- Délibérations -

Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée

Il est décidé de voter distinctement les tarifs et frais des formations nouvellement créées.

Les tarifs des droits spécifiques et les frais de formation des formations accréditées nouvellement créées sont soumis à l'avis de la CFVU.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	14
Membres représentés	4
Nombre de votants	18
Voix favorables	17
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les tarifs des droits spécifiques et les frais de formation des formations accréditées nouvellement créées.

Les tarifs des droits spécifiques et les frais de formation des formations accréditées existantes sont soumis à l'avis de la CFVU.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	14
Membres représentés	4
Nombre de votants	18
Voix favorables	12
Voix défavorables	4
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les tarifs des droits spécifiques et les frais de formation des formations accréditées existantes.

- Délibérations -

Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée

Il est décidé de voter distinctement les tarifs et frais des formations nouvellement créées.

Les tarifs des droits spécifiques et les frais de formation des formations non accréditées nouvellement créées sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	14
Membres représentés	4
Nombre de votants	18
Voix favorables	17
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs des droits spécifiques et les frais de formation des formations non accréditées nouvellement créées.

Les tarifs des droits spécifiques et les frais de formation des formations non accréditées existantes sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	14
Membres représentés	4
Nombre de votants	18
Voix favorables	12
Voix défavorables	4
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs des droits spécifiques et les frais de formation des formations non accréditées existantes.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 23 mars 2023**
- 3. Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
- 4. Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
- 5. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des langues en tant que suppléant**
→ Aucun candidat
- 6. Questions diverses**

Désignation Conseil du Service des langues

	Titulaires désignés le 17/02/2022	Suppléants désignés le 17/02/2022
4 étudiants de la CFVU (2 titulaires + 2 suppléants)	Haiban Aladel ALSHOUNI	Emmy MARC
	Maximilien ROBSON n'est plus inscrit à l'UGA	
	Anthony YOUSSEF	Anthony YOUSSEF



Candidat pour le siège de
suppléant d'Anthony
YOUSSEF

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 23 mars 2023**
- 3. Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
- 4. Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
- 5. Désignation d'un élu étudiant pour siéger au Conseil du Service des langues en tant que suppléant**
- 6. Questions diverses**
→ Néant

La séance est levée à 17h15.

Annexes

- 1 – Relevé de décisions du 23 mars 2023
 - 2a – Droits spécifiques des formations initiales accréditées
 - 2b – Frais des formations continues accréditées
 - 2c – Droits spécifiques des formations initiales non accréditées
 - 2d – Frais des formations continues non accréditées